



CAPa Jardinier Paysagiste

OBJECTIFS/ ENVIRONNEMENT ET ACTIVITÉS DU MÉTIER/ DÉBOUCHÉS/ POURSUITE D'ÉTUDES

Objectifs : former des ouvrier(ère)s paysagistes capables d'effectuer les travaux d'entretien, d'aménagements paysagers (en utilisant des techniques de préservation de la biodiversité), et de maintenance des équipements en toute sécurité pour des entreprises privées, des services «espaces verts» des collectivités territoriales.

Environnement et activités du métier : justifier d'une condition physique adaptée aux contraintes du métier (port de charges, travail en extérieur...).

Débouchés/poursuite d'études : le CAPa ouvre sur la vie active mais il est possible, à certaines conditions, de continuer à se former en préparant un BPA travaux des aménagements paysagers, un BP Aménagements Paysagers, un Bac Professionnel ou un Certificat de Spécialisation (CS) du secteur du paysage.

DIPLÔME / VALIDATION DE LA FORMATION

Diplôme du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.
Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole de niveau 3.

Validation : délivrance d'Unités Capitalisables (UC) correspondant à des blocs de compétences validées indépendamment.

Le diplôme peut également être préparé en formation continue / contacter le CFPPA (T.03 27 99 75 54).

CONDITIONS ET PROCÉDURES D'ADMISSION

Public ciblé : être âgé(e) de 16 à 30 ans (entrée possible à partir de 15 ans si sortie d'une classe de 3^{ème}), pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap reconnu.

Pré-requis : sans condition de diplôme / maîtrise des savoirs de base.

Procédure d'admission : entretien de motivation et vérification des pré-requis / nécessité de conclure un contrat d'apprentissage avec une entreprise (accompagnement possible à la recherche d'une entreprise par l'UFA).

Délai d'accès à la formation : dans les 3 mois maximum qui suivent le début de contrat.

CFPPA-UFA du Nord - site de Douai



458, rue de La Motte Julien
BP 90730 59507 Douai cedex
contact : Isabelle Domingues
☎ 03 27 99 75 68 / 03 27 99 75 56
✉ cfa.douai@educagri.fr



www.wagnonville.fr



STATUTS / INDEMNISATION/FINANCEMENT DE LA FORMATION/ FRAIS PÉDAGOGIQUES ÉVENTUELS

Statut : l'apprenti(e) est un(e) salarié(e) en CDD au minimum 6 mois au sein d'une formation diplômante et rémunérée par l'employeur.

Rémunération de l'apprentissage : Sur la base du montant du SMIC mensuel pour 35h au 1er janvier 2020

Année d'exécution du contrat	Moins de 18 ans	18 ans à 20 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	27 %/ 416 €	43%/ 662 €	53%/816 €	100%/1539,42 €
2ème année	39%/ 600 €	51%/ 785 €	61%/ 939 €	100%/1539,42 €
3ème année	55%/ 847 €	67%/ 1031 €	78%/ 1200€	100%/1539,42 €

Frais pédagogiques : néant.

Financement de la formation : les OPCO financent le coût de formation pour les apprenti(e)s du privé/ l'employeur et le CNFPT finance le coût de formation pour les apprenti(e)s des collectivités territoriales.

Aides à l'apprentissage :

- THR : transport/hébergement/ restauration

hébergement et restauration : dispositif en cours de redéfinition au 1er/01/2020.

Transport : Aide forfaitaire annuelle calculée à partir de la distance domicile-centre de formation.

Distance domicile/UFA	Aide annuelle
moins de 10 km	0 €
10 à 40 km	100 €
41 à 100 km	150 €
à partir de 101 km	200 €

Carte HDF

Chaque apprenti(e) se voit attribuer, par le conseil régional des Hauts de France, un crédit de 200 € sur sa carte HDF pour chaque entrée en formation. Ces 200 € sont prélevés par le CFA régional agricole public des Hauts de France pour fournir les premiers équipements individuels de sécurité des apprenti(e)s.

FSA : Fonds Social des Apprentis

Dossier disponible auprès du secrétariat de l'UFA pour obtenir une aide financière correspondant à un besoin exceptionnel relevant du champ du logement, des soins, des déplacements ou de l'équipement.

Aide au permis de conduire

Montant fixé à 500 €, quel que soit le montant des frais engagés. Aide cumulable avec toutes les autres aides perçues par l'apprenti(e). Elle est attribuée une seule fois pour un(e) même apprenti(e).

Pour en bénéficier, il faut être âgé(e) d'au moins 18 ans, être titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution et être engagé(e) dans la préparation des épreuves du permis de conduire des véhicules de catégorie B.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

- Cours au sein de l'Unité de Formation par Apprentissage située dans le lycée Douai-Biotech du Campus-Wagnonville.

- Accès : navette Evéole au départ du centre ville (place Carnot/ proche gare de Douai) le matin et retour le soir.

- Possibilité de restauration et d'hébergement sur le site (nous consulter pour les tarifs).

- Places de parking devant l'établissement.

ORGANISATION DE LA FORMATION

Plan de formation 2 ans d'alternance entre l'entreprise et le centre de formation / 800 h de cours (13 semaines /an)/ Le rythme de l'alternance : 1 semaine sur 3 en centre de formation avec aménagement de l'emploi du temps de façon à prendre en compte les périodes de forte activité de l'entreprise. 35h/ semaine au centre de formation.

Modalités d'évaluation : l'évaluation porte sur 2 types de capacités : capacités générales et capacités professionnelles. Les capacités professionnelles sont évaluées en situation professionnelle : les situations d'évaluation sont construites par l'équipe enseignante à partir des analyses de situations de travail locales. La certification est délivrée sous le contrôle d'un jury (Unités Capitalisables/blocs de compétences en cas de validation partielle ou diplôme en cas de validation totale).

Modalités d'adaptation à la formation : suite au positionnement réalisé à l'entrée de la formation, réduction de parcours en cas de VAA-Validation d'Acquis Académiques/parcours adapté au regard des tests ou du projet individuel du candidat.

Candidats RQTH : allongement du parcours, soutien individualisé selon besoins (PAPICATH).

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement:

- Les intervenants sont spécialisés en aménagement paysager, titulaires de licences et diplômes de niveau supérieur. Ils sont formés aux modalités de formation et d'évaluation par UC.

- Les périodes en entreprises font l'objet de contacts téléphoniques et de visites de la part de l'équipe pédagogique.

- Mise à disposition de salles de formation, Centre de Documentation et d'Information (CDI). Un Centre de Ressources (pour remise à niveau, autoformation accompagnée), salles informatiques.

- Plateaux techniques du site (parc paysager de 5 hectares du site conduit en gestion différenciée : jardins anglais, médiéval, japonais, de rocaille, de plantes aromatiques et médiévales. Roseraies, bamboueraie, massifs vivaces. Arboretum).

Aire de maçonnerie paysagère, ateliers de mécanique) et divers matériels et équipements.

Outillage manuel, outillage pour l'entretien du matériel, matériel topographique, tracteur, tondeuses, débroussailluse, broyeur, tronçonneuse, désherbeur thermique, souffleur.

Equipements de protection individuelle.

Des visites et des chantiers extérieurs d'espaces verts sont également organisés.

CONTENU DE LA FORMATION

Capacités et Unités capitalisables générales :

UC comprenant des modules de français - mathématiques - vie sociale.

UCG 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux.

- Prendre position dans une situation à caractère social et civique.

- Utiliser des outils dans des situations de la vie courante.

UCG 2 : Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle.

- S'exprimer à travers une réalisation personnelle.

- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel.

UCG 3 : Interagir avec son environnement social.

- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication.

- S'approprier les normes et cadres de référence d'un collectif.

Capacités et Unités Capitalisables professionnelles évaluées en situation professionnelle.

UCP 1 : Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager.

- Entretien la végétation.

- Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères.

UCP 2 : Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager.

- Réaliser des travaux de mise en place de végétaux.

- Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères.

UCP 3 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements.

- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements.

- Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements.

- **UCARE** (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale & à l'Emploi) : Maçonnerie paysagère.

PARTENARIATS

Partenariat privilégié mis en place avec les professionnels du secteur (maîtres d'apprentissage, intervenants en formation...).

TAUX DE RÉUSSITE AUX EXAMENS EN 2019

100%

TAUX DE SATISFACTION EN 2019

60%

TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE EN 2019

88%

en activité professionnelle ou en formation